



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 1^{er} septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 26 août 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Sandrine BOSCARO, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER

Excusés : Nathalie COLONEL, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pourvoir donné à Marijane GEISSLER, Patrick GUIGNIER, Philippe LUYAT

Nombre de suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_01092025

Avenant convention de mise à disposition de parcelles communales avec Monsieur Franck BARBARA pour pâturages et fourrages.

Madame le Maire indique qu'une convention a été signée le 15/04/2023 entre la commune et Monsieur BARBARA Franck concernant l'exploitation à des fins de pâturage et fourrage dans le cadre de son activité agricole pour les parcelles (193 759 m², soit 19,3759 ha) suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	M²
B 13	Champ du Puits – les Mitras	7 304
B 14		16 580
B 19		13 390
B 20		21 415
B 24		1 977
B 29		26 408
B 32		44 510
B 33		4 350
B 34		13 995
Sous-total section B		149 929
C1 - 427	Champ du Pré	27 540
C2 – 125	Pré Dessous	7940
C2 - 134	Champ du Beal	8 350
Sous-total section C		43 830
Total		193 759

Dans la convention, la parcelle C-355 (5 000 M²) n'a pas été prise en compte, il convient donc d'établir un avenant n°1 pour modifier l'article 1 et 2 de la convention pour la mise à disposition des parcelles (198 759 M²) suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	M²
B 13	Champ du Puits – les Mitras	7 304
B 14		16 580
B 19		13 390
B 20		21 415
B 24		1 977
B 29		26 408
B 32		44 510
B 33		4 350
B 34		13 995
Sous-total section B		149 929
C1 - 427	Champ du Pré	27 540
C2 – 125	Pré Dessous	7940
C2 - 134	Champ du Beal	8 350
C - 355	La cote et Pré Beneyta	5 000
Sous-total section C		48 830
Total		198 759

La surface totale des parcelles mises à disposition est de 198 759 m², soit 19,8759 ha.

Les autres articles de la convention du 15/04/2023 restent inchangés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Valide la convention présentée pour la mise à disposition à Monsieur BARBARA Franck des parcelles définies dans le tableau ci-dessus, dont la surface totale est établie à 19, 8759 hectares,

Dit que les autres articles de la convention du 15/04/2023 restent inchangés.

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

L'avenant de la convention du 15/04/2023 susmentionnée sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

Le Maire

Valérie CHALLON

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 septembre 2025.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

